

POSTULAT

Auteur PLR, par Moreno Centelleghé
Objet Affaires à répétition: le besoin d'une institution supérieure de contrôle
Date 12.09.2019
Numéro 6.0107

La multiplication des affaires qui secoue le monde politique valaisan et le rythme de celles-ci sont sans précédent.

Sans être exhaustif, les affaires Cleusix, Giroud, Martinet, A9, Mercure, Bagnes, RSV, Rhône3, BCVs et Rossier nous montrent, si besoin est, l'urgence de la mise en place d'une institution supérieure de contrôle indépendante et autonome

Les commissions de haute surveillance existantes ont montré leurs limites dans la gestion de ces affaires par manque de moyens, d'informations ou de temps.

Le rôle de l'institution supérieure de contrôle du canton sera d'agir comme le vecteur des principes de responsabilité, d'efficacité, d'efficience ainsi que de transparence du canton, des institutions cantonales de droit public, des organismes subventionnés, des entités de droit public ou privé dans lesquelles l'Etat possède une participation majoritaire du pouvoir judiciaire et des communes.

L'institution supérieure de contrôle devra être un organe constitutionnel, elle sera du même rang que le Conseil d'Etat. Elle ne pourra en conséquence recevoir aucune instruction de sa part, notamment quant à une limitation de son activité

Le monde politique et ses composants se doivent de retrouver la crédibilité et la confiance des citoyens valaisans.

Conclusion

Le présent postulat demande au Conseil d'Etat d'étudier et de proposer la mise en place d'une institution supérieure de contrôle, sur le modèle d'une cour des comptes existant dans les cantons de Genève et de Vaud, d'y préciser l'organisation, les rôles et les missions, les bases légales et la charte éthique.